N° 2829 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 6 Mars 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 63, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LA DEBACLE DE L'ARMEE ITALIENNE

LES CONTES du Jeudi

Dans la brousse

Le siroco qui pendant une heure avait parcouru de son souffle embrasé toute la ligne des hauts plateaux s'était peu à peu apaisé, et à la chaleur torride et insupportable de l'après-midi succédait enfin la fraicheur automnale des crépuscules africains.

Un grand calme montait des plaines et tout au bas de la côte, l'Oued-Mersa roulant ses eaux chargées de paillettes d'or, jetait la note de son murmure monotone à travers les solitudes de la vallée.

Les soldats détachés au service topographique sortaient peu à peu des tentes et les pipes se bourraient en même temps que les langues se déliaient.

Près de nous, deux troupiers causaient.

— Ça n'empêche pas, mon vieux Dubos, disait l'un, que si le marabout s'est évadé la nuit dernière du camp de Nédromah, il y a été rudement aidé.

— Par qui ? interrogea l'autre soldat.

— Par qui ?... mais par les arabes, parbleu! Depuis cinq jours, les tribus des environs envoyaient chaque nuit deux chevaux sellés de l'autre coté de l'Oued, et tu peux croire que ces chevaux là n'étaient pas tout-à-fait des rosses. — Je les ai vus il n'y a pas quarante-huit heures pendant la nuit où le chef m'a envoyé déposer de l'autre côté du ravin, une « tripaille » de bœuf comme appât pour attirer l'hyène barrée qui visite de temps en temps la cuisine du campement.

Ce jour-là, en passant auprès du rocher du Tremble, j'ai vu cinq arabes allongés le long des palmiers nains, leur « moukala » à portée de la main.

Ils gardaient deux chevaux qui — je m'y connais — avaient des allures de pur-sang et semblaient tant ils étaient nerveux, difficilement tenir en place.

Ils attendaient le *Sidi* en question, tu peux en être sûr.

— Et il s'est évadé cette nuit-là ?

— Non, le lendemain. Ils ont dû, je te l'ai dit, revenir tous les soirs, attendant l'occasion.

Et lentement, tout en bavardant, les soldats franchirent le front de bandière, la pipe aux dents et nous n'entendîmes plus la suite de leur dialogue.

— Vous êtes au courant de cette histoire ! me demanda le médecin qui, allongé auprès de moi, la mince pipe de Kiff aux lèvres, avait entendu cette conversation.

— J'en connais tous les détails lui dis-je et je vous assure qu'ils ne manquent pas d'un certain intérêt.

Je vois là bas Planchard, notre Vatel, qui apprête ses perdrix rouges et qui les met seulement à la broche.

Nous avons par conséquent, le temps de causer avant de nous mettre à table, c'est-à-dire avant de nous asseoir par terre, à l'orientale, autour d'un diner servi sur le sol.

— Le diner au moins sera-t-il bon ?

— Vous le saurez tout-à-l'heure.

— Et votre histoire sera-t-elle bonne ?

— Vous allez le savoir tout de suite.

***

Il y a vingt ans, la chose, vous le voyez, ne date pas d'hier, le bataillon de zouaves caserné au Méchouar à Tlemcen, comptait dans ses rangs un parisien nommé..... le nom importe peu, appelons-le Dubois.

Ce Dubois était, en style de soldat « une forte tête ». Très intelligent, très brave, on pouvait compter sur lui en campagne pour risquer une action d'éclat, mais aux heures mornes de la paix, il faisait montre d'une insouciance complète et d'une indiscipline continue.

Un jour, un sergent le traita avec quelque rudesse de langage.

Dubois riposta par une épithète affirmant une absence complète de respect à l'égard de son supérieur.

Le sous-officier lui infligea une punition et déclara qu'il la libellerait de façon à faire passer Dubois devant un conseil de guerre.

Alors, le soldat, sous l'influence de la colère, saisit son sergent à la gorge, le renversa et violemment lui martela le visage d'un coup de talon.

On sait comment se terminent ces sortes d'aventures, dans le monde militaire.

Dubois passa devant un conseil de guerre et il devait — de par l'inflexible code — être condamné à être fusillé ; toutefois en raison d'une action d'éclat inscrite sur son livret et de deux citations à l'ordre du jour, on se contenta de le frapper de dix ans de travaux publics.

La veille du jour où le malheureux soldat devait défiler devant les troupes, on trouva sa cellule vide.

Il s'était évadé par le toit.

On envoya des *goums* à sa recherche. Ils ne le trouvèrent pas. Il avait dû passer au Maroc dans la nuit, Tlemcen étant ville voisine de la frontière.

Et le silence, un silence de vingt ans, se fit sur cette histoire.

Or, il y a deux mois, un boucher de Lalla-Maghrnia se présentait au bureau arabe et faisait la déposition suivante :

Tous les mois, un marabout d'Ouchda (ville marocaine située à six kilomètres de Gar-Rouban, dernier village occidental de notre province oranaise), se rendait au marché de Lalla-Maghrnia avec ses troupeaux et ses domestiques.

Il vendait par centaines des bœufs, des veaux et des moutons,

Ce marabout était fort riche. Il avait femmes et enfants et jouissait au Maroc d'une grande considération.

Et le boucher dénonciateur ajoutait après cet exposé ;

Eh bien, ce marocain n'est autre chose qu'un zouave déserteur du nom de Dubois, né à Paris et condamné à dix ans de travaux publics en 18...

Le bureau arabe tint compte du renseignement et le mois suivant quand le marabout vint vendre son bétail sur notre territoire, il fut appréhendé au corps et séance tenante, conduit à la prison militaire.

Cette arrestation produisit une vive sensation parmi la population indigène et il ne fallut rien moins que l'attitude énergique du commandant de nos troupes pour empêcher une rixe entre arabes et soldats français.

Dubois fut traduit devant le conseil de guerre d'Oran et condamné à une peine double de la première.

Ses dix ans furent convertis en vingt ans de travaux publics. Il avait alors quarante-cinq ans.

Il y a huit jours, notre homme fut versé à la section des condamnés chargés de faire la route d'Aïn-Tolba à Nemours. Vous voyez d'ici sur le plateau situé de l'autre côté de la rivière, les tentes du campement.

Le premier jour qu'on l'envoya casser des cailloux, une caravane allant vers le Sud, fit un long détour pour s'approcher du camp et deux des chefs s'avancèrent vers le garde-chiourme pour lui demander si Dubois qui, au Maroc, portait un nom de consonnance mahométane, faisait partie du groupe des condamnés parqués à cet endroit.

Le garde désigna Dubois d'un geste et les deux Arabes s'approchant du condamné, plièrent le genou et lui baisèrent la main après quoi, ils remontèrent sur leurs chameaux et regagnèrent leur caravane qui, arrêtée à cinq cents mètres de là, reprit aussitôt sa marche vers le désert.

Trois fois, à un jour d'intervalle la même scène se renouvela.

Pas un Arabe de qualité ne passait dans la région sans venir rendre ses devoirs à ce marabout en casquette noire, vêtu de la sombre livrée des condamnés aux travaux publics, et qui, avec un geste de grand seigneur, tendait froidement sa main à baiser aux disciples du prophète venant s'incliner devant lui.

Or, hier soir, vous avez constaté comme moi, docteur, que la nuit était fort sombre.

Nous n'avons pas même entendu la romance ordinaire que chaque soir, à la tombée du jour, les chacals entonnent autour du camp.

Les approches du siroco les ont sans doute frappés d'épouvante et nous avons pu dormir sans être bercés par la cacophonie quotidienne.

Eh bien, il parait que vers onze heures du soir le spahis faisant le service du courrier, entendit en revenant de Nemours par les anciens sentiers, un bruit de chevaux lancés au galop, et semblant se diriger vers le Maroc. — Le sphahi me rendit compte du fait à minuit en rentrant au camp, ce qui d'ailleurs ne m'empêcha pas de me retourner aussitôt sur mon mœlleux lit d'alpha et de reprendre un rêve délicieux qui me faisait vivre en France, c'est-à-dire très loin des scorpions, des chacals et des hyènes barrées.

Ce matin, j'ai su que le marabout d'Ouchda s'était évadé, avec la complicité des nomades qui depuis quelques jours, s'étaient, dans cette intention, installés sur les montagnes qui nous entourent.

Après tout, j'avoue que je n'en suis ni désolé, ni surpris. Il parait qu'il a sept enfants, ce qui le rend à mes yeux assez intéressant pour que mes vœux l'accompagnent dans sa fuite.

— Il n'est à coup sûr, pas banal, votre Dubois, dit le docteur, mais le boucher de Lalla-Maghrnia me parait être une assez jolie canaille.

— Faites excuses, monsieur le major, interrompit Blanchard qui, en ordonnance bien stylé avait les pieds joints et les mains sur la couture du pantalon, mais les perdrix *ils* sont cuites et le boucher il vient d'être estourbi. Le spahi Mohammed qui arrive de Lalla-Maghrnia raconte qu'on l'a trouvé ce matin, un couteau planté dans la gorge, jusqu'au manche. C'est un Arabe des tribus qui a fait le coup.

Amen! pour les perdrix répondis-je.

— De profundis! pour le boucher murmura le docteur.

Et je crois bien que ce fut là toute l'oraison funèbre du boucher dénonciateur de Lalla-Maghrnia.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

Un arrêté du maire de Bordeaux vient d'interdire les représentations du pétomane.

***

Avant-hier, 1er mars, vingt-septième anniversaire de la mort de Lamartine.

***

M. Pini, le célèbre tireur italien, maître d'armes militaire de Livourne, s'installe à Paris, où il va ouvrir une salle pour enseigner l'escrime italienne.

***

On annonce de Cornwall, province d'Ontario (Canada), la mort d'un Canadien français, M. Etienne Chatelaine, qui était âgé de cent neuf ans. Il laisse 275 descendants.

***

1,500 à 2,000 « pierrots », importés d'Europe de 1850 à 1880 ont donné naissance à une épouvantable population ailée qui, pour le seul Etat de l'Ohio, est évaluée à 40 millions d'individus.

***

A combien s'élèvent les frais des dix-sept procès des 104, sur lesquels, du 17 au 28 février, la cour d'assises de la Seine a eu à statuer ? A la somme relativement minime de 1147 fr. 50, soit 67 fr. 50 par procès.

***

Mme la princesse Marguerite d'Orléans, fille du duc de Chartres, est fiancée depuis lundi à M. Patrice de Mac-Mahon, duc de Magenta, chef de bataillon, fils du vainqueur de Magenta, maréchal de France et président de la République, et de la duchesse née de Castries.

La défaite des Italiens

La série noire se continue pour les Italiens en Afrique; au lieu de la victoire que M. Crispi se promettait pour la rentrée du Parlement, c'est une nouvelle défaite et qui parait irrémédiable, du moins cette année, pour deux motifs: parce que la saison des pluies approche et parce que l'armée italienne, engagée tout entière dans l'action, a perdu son artillerie et s'est retirée dans un profond désarroi qui ne peut pas être réparé sans beaucoup de temps et de travail.

Nous publions plus loin le texte des dépêches officielles sur cette bataille d'Adoua, que l'on ne sait comment qualifier, alors qu'on appelait déjà le revers d'Amba-Alaghi « un désastre », selon le *Popolo Romano*. Il y aurait eu quinze mille hommes engagés, avec dix batteries de montagne, soit 52 pièces, aujourd'hui perdues. La retraite derrière la rivière de Belesa laisse la ligne du Mareb sans défense et livre la route de Gundet, conduisant à *Godofelassi, centre de la colonie.* L'armée italienne a reculé en désordre de plus de 50 kilomètres, et la voilà réduite à l'étroite bande de terrain de l'Erythrée, où les Italiens auraient pu cependant et où ils pourraient encore vivre en paix, sans la folle ambition de conquête du plus néfaste des hommes d'Etat.

La démonstration est aujourd'hui complète que ces Abyssins et leur roi Ménélick sont un peuple, un Etat, une civilisation qui mérite de vivre et qui sait bien défendre sa vie. Traiter ces gens-là d'insurgés et de bandes de voleurs et de pillards, comme nous l'avons lu tous les jours dans les communications officieuses, est une absurdité non moins qu'une iniquité. Les journaux italiens ne peuvent, disent-ils, s'expliquer la conduite de Baratieri. A-t-il voulu risquer le tout pour le tout avant l'arrivée du général Baldissera ? Mais l'entêtement de M. Crispi est bien plus inexplicable encore ; nul homme n'a jamais poussé plus loin l'audace de compromettre son pays et son roi, dans un intérêt purement personnel.

Le courage de ces soldats et de ces officiers de l'Italie qui reculent, de défaite en défaite, dans la situation intenable où les a précipités la folie de leur gouvernement, leur vaillance, leur héroïsme sont hors de question; mais leur malheur l'est aussi, et il est clair qu'on leur a demandé l'impossible, non pas même dans un intérêt dynastique, mais dans un simple intérêt ministériel.

On n'a aucun conseil à donner à l'Italie ; c'est à elle-même à veiller à son honneur, et même à son salut de grande puissance, car la continuation de cette politique ne peut aboutir qu'à la ruine. On comprend une obstination sublime quand on est attaqué dans ses foyers, assiégé dans sa ville ; mais Ménélick n'assiège pas Rome ; c'est lui qu'on a voulu injustement dépouiller. Les Italiens n'ont pour eux ni le succès, ni le droit. Ménélick demandait encore la paix, il y a huit jours ; on la lui a refusée. C'est ainsi que M. Crispi a mis tous les torts à la fois du côté de son pays et l'obstination, ici, n'a rien de sublime ; elle rappelle plutôt cette adage latin qu'on doit bien comprendre à Rome : « *Perseverare diabolicum.* »

Les Anglais, toujours si politiques, ont montré aux Italiens comment il faut se conduire en Abyssinie : lorsque Robert Napier, en 1867, se fut emparé de Magdala, par une expédition incomparablement mieux organisée et outillée que celle des Italiens, il n'en demanda pas davantage et revint jouir de sa gloire dans sa patrie. Les Anglais ont ensuite passé l'Abyssinie aux Italiens qui y trouvent aujourd'hui leur perte, par la présomption et la légèreté de leur gouvernement.

Hector DEPASSE.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Les Travaux de la Chambre

Paris, 4 mars. — La discussion du projet de loi relatif à la falsification des beurres, qui a déjà occupé trois séances, sera certainement terminé demain.

Après ce projet, la Chambre aurait dû statuer sur l'élection Wilson, mais le rapport de M. Fleury-Ravarin vient d'être retiré de l'ordre du jour.

C'est sur la demande même du rapporteur qui en sa qualité de député du Rhône avait été obligé de se rendre à Lyon pour assister à la réception du Président de la République, que la discussion avait été rayée du feuilleton. Il est peu probable qu'elle y soit rétablie, car M. Wilson est fort malade en ce moment et la Chambre ne voudra certainement pas se livrer à un pareil débat en l'absence du principal intéressé. Dans ces conditions, le projet qui viendra immédiatement après la loi sur les beurres est celui relatif à la constitution des universités. Le projet concernant l'Exposition de 1900 demeure inscrit à l'ordre du jour de lundi prochain.

P. H.

LE CONGRÈS des Fabricants de sucre

Paris, 4 mars. — La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Tétard,

Communication est donnée d'un rapport de M. Mariage, sur le prétendu préjudice causé aux colonies françaises par la loi sur les sucres du 29 juillet 1884.

De nombreuses protestations contre cette loi ont été adressées par les fabricants de sucre des colonies, qui en demandent la modification.

Le rapport de M. Mariage établit que dans l'état actuel de l'industrie sucrière, la loi de 1884 est parfaitement sage. Elle satisfait les intérêts généraux des fabricants de sucre et une modification ne pourrait que favoriser les uns aux dépens des autres.

Les colons n'ont pas à se plaindre. Le traitement que leur impose la loi de 1884 ménage absolument leurs intérêts et ne leur fait subir aucun préjudice.

M. Lepointe donne lecture du rapport de la commission d'économie sucrière comparée.

Il résulte de ce rapport que la consommation du sucre augmente en France et que la production ne s'accroit pas.

Dans les pays voisins, en Belgique et principalement en Allemagne, l'industrie sucrière fait des progrès incessants et considérables surtout depuis les trois dernières années.

Le syndicat des fabricants de sucre donne toute son attention à cette question et fait de sages efforts pour donner un nouvel élan à la production du sucre en France.

M. Bouchou donne connaissance de l'établissement d'un four à chaux à gazogène dans la fabrique Nassandres (Eure). Dès le début, ce four a fonctionné avec un succès complet.

M. Bouchou signale les avantages du four à gazogène sur les fours ordinaires.

Dans les fours ordinaires, où le calcaire et le charbon sont chargés en couches alternées, l'acide carbonique, formé tout d'abord au point où l'air afflue sur le charbon, arrive à température très haute sur le combustible des couches supérieures et se transforme partiellement en oxyde de carbone, ce qui refroidit le four, appauvrit le titre du gaz et entraine une mauvaise utilisation du combustible. Les cendres du charbon sont exposées à fondre partiellement au contact de la chaud incandescente.

De là, des collages, des irrégularités de marche et le mélange avec la chaux d'une certaine quantité de matières étrangères.

Quelquefois, pour éviter la production de l'oxyde de carbone, on laisse le feu monter jusque vers le haut du four, mais dans ce cas, les gaz s'échappent à haute température, et emportent un grand nombre de calories.

Avec la cuisson à gaz il en est tout autrement. Le gaz pénètre dans le four à une hauteur telle que les produits de la combustion, avant d'arriver au sommet, circulent au travers d'une masse considérable de pierres à laquelle ils cèdent leur chaleur, qui se trouve ainsi presque complètement utilisée.

Quant à la chaleur contenue dans la pierre qui vient d'être cuite, elle est employée au chauffage de l'air qui sert à brûler le gaz.

Dans un four bien réglé, la chaux sort froide au bas du four et la température des gaz au sommet ne dépasse pas 100 à 150°.

Le gazogène est une cuve cylindrique, étanche, en tôle doublée intérieurement d'un garnissage réfractaire qui fonctionne à l'air soufflé au moyen d'un injecteur à jet de vapeur.

Le décrassage se fait en marche en tournant une manivelle qui met en mouvement la tôle mobile.

Le combustible à employer est l'anthracite.

M. Bouchou, obtient avec le four 8,000 kilos de chaux en 24 heures, avec 14 mètres cubes de pierres.

La dépense de combustible est de 7 kilos 1|2 par 100 kilos de pierre.

M. Bazin revient sur la question de l'arrachage mécanique et constate que les arracheurs mécaniques ne donnent pas toutes les satisfactions qu'on pourrait en attendre, Il faut trouver mieux. L'arrachage se fait plus difficilement lorsque les terres ont été durcies par la sécheresse.

Le rapporteur est donc d'avis qu'il y a tout avantage à arracher de bonne heure.

M. Hélot aborde ensuite la question du déchet de 10 0|0 réclamé par les agriculteurs du Nord.

La commission spéciale du syndicat désapprouve l'agitation créée par les agriculteurs du Nord et la considère comme dangereuse, parce qu'elle est stérile. L'orateur est allé faire une enquête sur les lieux, a demandé beaucoup de renseignements et n'en a obtenu aucun.

Le législateur a accordé le déchet de 15 0|0; porter la proportion à 20 0|0 serait désastreux, parce que les producteurs cesseraient en partie les efforts qu'ils doivent faire pour lutter contre la concurrence étrangère et surtout contre l'Allemagne qui produit 3,000 kilos de betteraves à l'hectare de plus que la France et de meilleure qualité.

Là où l'on trouve 10,25 0|0 de sucre en France, on obtient 12,45 0|0 en Allemagne.

Si la proposition des agriculteurs du Nord était acceptée, ce serait exécuter une marche rétrograde au bénéfice de l'Allemagne.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Congrès est déclaré clos et la séance est levée à quatre heures et demie.

Les Assurances contre l'incendie

Paris, 4 mars. — La commission parlementaire chargée d'examiner la proposition de loi de M. Bourgeois (Jura) tendant à conférer à l'Etat le monopole des assurances contre l'incendie, a adopté le rapport de M. Paulmier qui conclut au rejet de la proposition Bourgeois, mais qui prélève un droit de 3 0|0 sur les primes versées aux compagnies d'assurances à primes fixes.

Le montant de ce prélèvement sera affecté aux communes et servira exclusivement à l'achat du matériel et à l'organisation du service d'incendie.

Le Voyage présidentiel

A NICE

Nice, 4 mars. — Le Président de la République a reçu ce matin les ouvriers et ouvrières des manufactures des tabacs ; il a reçu ensuite les autorités et les corps constitués.

Le consul général d'Italie, doyen du corps consulaire a présenté ses collègues en disant : « Je suis heureux de vous présenter les vœux de prospérité pour M. Félix Faure et pour la France.»

M. Rouvier en présentant le Conseil général, a rappelé que le Président avait été son collaborateur dans le Cabinet Gambetta.

L'évêque a dit : « Le clergé, qui ne sépare pas l'amour de la patrie de l'amour de Dieu et des hommes, vous est reconnaissant de votre visite, qui vient de souder à tout jamais ce pays frontière à la mère patrie. »

L'évêque rappelle ensuite que le comité de Nice s'est donné volontairement à la France et que le clergé a été particulièrement favorable à la réunion.

Après les réceptions, le Président a déjeuné pour être prêt à recevoir le czarewitch.

L'entrevue du Czarewitch

Nice, 4 mars. — Le Czarevitch accompagné des grands ducs de Leuchtenberg et d'Oldenbourg a été amené à Nice, venant de la Turbie, par le train présidentiel.

Il s'est aussitôt rendu à la préfecture, escorté de six brigades de gendarmerie et de deux escadrons de cavalerie.

Le général Tournier a reçu le Czarewitch et les grands ducs au bas de l'escalier.

Le président de la République les attendait dans le grand salon entouré de MM. Bourgeois et Lockroy. Après quelques instants de conversation les ministres se sont retirés. M. F. Faure et les grands-ducs sont seuls restés.

L'entretien, très cordial, a duré 20 minutes.

La conversation du Czarewitch avec M. Félix Faure n'a eu aucun caractère politique. Elle a roulé uniquement sur le séjour du Tsarevitch en France et sur sa santé.

Il a à plusieurs reprises manifesté toute sa satisfaction pour les prévenances discrètes dont il est l'objet à la Turbie.

Au départ comme à l'arrivée du tsarevitch, une foule énorme se pressait, faisant un accueil très chaleureux à notre hôte impérial.

De formidables acclamations de : Vive la Russie ! ont été poussées : des femmes ont jeté quantité de bouquets dans la voiture du czarewitch.

Ce dernier, ainsi que les grands-ducs, a répondu aux vivats de la foule par le salut militaire.

Ces manifestations que le czarevitch ne supposait pas devoir être aussi grandes, l'ont beaucoup ému.

Avant son départ pour la Turbie, il a fait remettre mille francs pour les cavaliers de son escorte.

Le cortège impérial a été reconduit à la gare avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

La population niçoise l'a accueilli avec un enthousiasme indescriptible.

Inauguration du monument

Nice, 4 mars. — L'inauguration du monument du centenaire qui a eu lieu à 3 heures précises, a été empreinte d'une véritable grandeur.

Dès 2 heures 1|2, une foule énorme se presse dans les rues où doit passer le cortège présidentiel.

Les chasseurs alpins et les sociétés font la haie. Les tribunes sont de bonne heure occupées par une foule très élégante.

Dans la loge réservée, à droite de la tribune présidentielle, sont le grand-duc de Leuchtenberg, le prince Galitzine et les personnages de leur suite.

Dans la tribune officielle, MM. Desmons, sénateur, Trouillot, Herbet, Chaudey, Jourdan, Naquet, Vallé, Bérard, Fleury-Ravarin, Bascou, Gavini, Laurençon, députés, tous représentants des Alpes-Maritimes.

M. Balain, évêque de Nice, les officiers généraux commandant à Nice, les amiraux Gervais, de Cuverville.

Une délégation de l'Institut composée de MM. Paul Bourget, Doniol, Ravaisson et Bouchart.

M. Félix Faure arrive exactement à 3 heures. Dans sa voiture sont : M. le comte de Malausséna, maire de Nice, les généraux Zurlinden et Tournier.

Le Président de la République prend place dans la tribune.

Il a à sa droite M. Bourgeois, le général Zurlinden, à sa gauche M. Lockroy et l'amiral Brown de Colstoun.

Dès que le président a pris sa place, le voile qui couvrait le monument tombe, les musiques jouent la *Marseillaise*, les troupes rendent les honneurs.

Puis le maire prend la parole. Après lui MM. Rouvier, Borriglione et Raiberti prononcent des discours très patriotiques.

La cérémonie est terminée par le défilé des 60 sociétés civiles et militaires dont les porte-drapeaux entourent le monument.

La foule applaudit à outrance au passage de la société des Alsaciens-Lorrains. Les applaudissements redoublent quand une couronne ornée de palmes dorées et de pensées avec le mot « souvenir », couvert d'un crêpe, est déposée au pied du monument.

La fin de la cérémonie est un peu gâtée par une petite pluie.

Visite du prince de Monaco

Nice, 4 mars. — Le prince de Monaco est parti de Monaco, à 4 heures, pour rendre visite au Président. Il est arrivé à la Préfecture à 5 heures 20, dans un landau attelé à la Daumont.

Le prince portait l'uniforme d'amiral espagnol. Il était accompagné de son fils, le prince Louis.

Dans une seconde voiture avaient pris place le comte d'Ourenciules, aide-de-camp du prince et le baron Duchamel, ministre de la principauté à Paris. Le cortège était escorté par des artilleurs.

Le prince introduit par M. Crozier et le commandant Moreau, a été reçu par le Président, qui portait le grand-cordon de l'ordre de Saint-Charles. A 5 heures 50 la visite était terminée.

Nice, 4 mars. — Les dépêches d'Italie causent une certaine émotion dans la population de Nice. Les journaux locaux font plusieurs éditions qui s'enlèvent rapidement. Tout est cependant calme et la population entière s'intéresse avant tout au voyage présidentiel.

Incendie des décors de l'Ambigu

PARIS

Paris, 4 mars (arrivée à 3 heures du matin) — Vers une heure du matin, le feu a détruit le magasin de décors de l'Ambigu, rue Albouy, entre les rues de Lancry et des Vinaigriers. Les dégâts s'élèvent à 300,000 fr. La cause du sinistre est inconnue.

DRAME MYSTÉRIEUX

UN FORÇAT INNOCENT

Deuxième audience

Riom, 4 mars. — Aujourd'hui, l'audience est ouverte à 9 heures 40. Dans la salle le public est toujours aussi nombreux que bruyant ; les tribunes sont combles. Au banc des accusés, assise entre deux gendarmes, Marie Michel dissimule son visage sous une mantille.

« *Introduisez Cauvin* », dit le président. Un vif mouvement d'attention se produit et tous les regards se tournent vers la porte par laquelle va entrer le témoin.

DÉPOSITION DE CAUVIN

Cauvin apparait vêtu d'une redingote et d'un pantalon noir ; l'air humble et quelque peu embarrassé, il s'avance vers la barre des témoins. A peine est-il arrivé devant le banc du jury que Marie Michel, d'une voix à peine perceptible, sur un ton de prière qu'on récite, dit, en joignant les mains, d'une voix larmoyante : « Je vous demande pardon, monsieur Cauvin, de vous avoir accusé injustement. » (Sensation.)

» Me voilà maintenant avec un grand repentir de ma faute. Non, je ne suis pas digne de votre pitié après le chagrin si grand que j'ai causé à toute votre famille.

» Ah ! Messieurs les juges, je vous en conjure, veuillez jeter un regard de pitié sur ce malheureux homme, et, au nom de Jésus-Christ, je vous supplie de proclamer son innocence, car le coupable, c'est moi. » (Mouvements divers.)

Marie Michel éclate en sanglots.

Le président. — Avez-vous fini de parler ?

— Oui, monsieur, répond l'accusée.

Un certain malaise semble régner dans la salle : l'adjuration de l'accusée a paru à certains manquer peut-être de sincérité. En tout cas, le ton lent et monotone de Marie Michel *ne parait pas avoir produit une grande impression*.

Le président, après avoir rappelé au jury que le témoin ne prêtera pas serment puisqu'il est condamné aux travaux forcés à perpétuité et qu'en outre, il se porte partie civile au procès, dit au témoin :

Dites à MM. les jurés, ce que vous croirez devoir leur dire.

— M. le président, je suis innocent, répond Cauvin (Mouvement).

Le président poursuit l'interrogatoire de Cauvin :

D. Vous savez que l'accusation ne s'est pas seulement appuyée sur la déclaration de Marie Michel, que le président des assises disait aux jurés de n'accepter que sous réserves, mais encore sur d'autres charges matérielles et morales. Vous étiez accusé d'avoir voulu, en tuant Mme Mouttet, qui vous avait élevé, qui avait eu pour vous une profonde affection...

R. Je la lui rendais.

Le président, continuant. — ... qui avait fait en 1886, un testament olographe en votre faveur, empêcher qu'elle ne revînt sur ses dispositions testamentaires, car les relations qu'elle avait avec ses frères s'étaient améliorées, au point que M. Simon, par exemple, l'administrateur des hospices de Toulon, a pu être considéré comme son héritier principal. Elle l'avait chargé de verser, après sa mort, 100 francs à Marie Michel, par chaque année que celle-ci aurait passée chez elle. On n'impose des charges qu'à ceux qui recueillent des bénéfices. En 1889, votre situation, à vous, vis-à-vis de Mme Mouttet, s'était modifiée, elle avait eu avec vous plusieurs discussions. Elle vous reprochait vos dépenses excessives.

Cauvin. — Elle était pour moi ce qu'elle n'avait jamais cessé d'être, et moi aussi !

D. L'accusation a constaté que vous étiez géné. Les 90,000 francs que la famille de votre femme avait, au moment de votre mariage, avaient été dissipés en spéculations malheureuses. Vous faisiez argent de tout : votre femme était obligée pour subvenir aux dépenses, d'ailleurs excessives, que vous faisiez, de faire de petits travaux de broderie. Vous vendiez les quelques fruits de votre jardin. Vous aviez été contraint d'emprunter à votre Compagnie 4.000 francs, sans compter trois autres mille francs. Vous étiez dans l'impossibilité, pour le moment, de subvenir aux besoins de votre famille.

R. Cela ne prouve pas que ce fût exact.

D. Alors, vous ne disiez pas la vérité?

R. J'exagérais pour apitoyer la personne à laquelle je m'adressais. J'avais dépensé un peu trop d'argent au moment de mon mariage et j'avais besoin simplement de quelques avances.

D. Eh bien, vous savez, je le répète, que Marie Michel vous a formellement accusé d'avoir étranglé votre bienfaitrice. Devant le juge d'instruction, devant la Cour d'assises, elle est entrée dans les détails les plus précis, avec quelques variations. L'accusation et le jury les ont considérées comme sans importance.

Cauvin. — Je suis complètement étranger à la mort de Mme Mouttet, je vous l'affirme.

A l'aide de plans linéaires dressés par les *soins de l'accusation* dans les procès d'Aix et de Montpellier et du plan en relief dressé par ceux de la défense, on reconstitue le chemin qu'aurait parcouru Cauvin, suivant le ministère public, pour se rendre de la villa Dahomey où il habitait, chez Mme Mouttet, le 16 décembre, à 9 heures du soir.

Dans le système de l'accusation, en effet, pour éviter d'être rencontré, il aurait franchi les murs et passé sur diverses propriétés particulières, pour aboutir à la villa Mouttet au lieu de suivre la voie naturelle. Toutes ces constatations ont lieu en présence et avec le concours de M. l'architecte Lombard, Cauvin ayant été, au préalable, conduit, provisoirement, hors de la salle d'audience. En somme, c'est le procès de Cauvin, à peine réduit, qui recommence une fois de plus.

L'audience est suspendue.

Riom, 4 mars. — L'interrogatoire de Cauvin est repris.

On a constaté dit le président que le livre gar-